

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

EXTRAIT du procès-verbal de la cent soixante-douzième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 17 mars 2014, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

Octroi d'un dégrèvement pour fins de formation pour le projet intitulé L'intervention avec les enfants, les familles et les proches en situation de vulnérabilité : systèmes, narration et réflexivité

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1061

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-172-4.4;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation dans le cadre des Services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par Carrefour familial Hochelaga, Carrefour Parenfants, la Fondation du docteur Julien, Répit providence – Maison Hochelaga-Maisonnette et la Maison Oxygène;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de formation sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence sociale et 50 points sur la qualité pédagogique, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Houssine Dridi, appuyé par madame Nicole Vézina, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité pédagogique de ce projet de formation et lui accorde la note de 84 %;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 90 heures à madame Suzanne Mongeau, professeure à l'École de travail social, aux fins d'assurer la formation intitulée L'intervention avec les enfants, les familles et les proches en situation de vulnérabilité : systèmes, narration et réflexivité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Montréal, le 17 mars 2014

(s) Sylvie B. de Grosbois
Présidente du Comité des services aux collectivités



Le 17 mars 2014

VL/mp